



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

Le Règlement PC-2915 décrétant des travaux de reconstruction du chalet du parc Grande-Anse ainsi qu'un emprunt de 4 000 000 \$ à cette fin a été approuvé conformément à la Loi :

- par le conseil municipal le 10 mars 2020;
- par les personnes habiles à voter le 11 juin 2020; et
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 juillet 2020.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté au bureau du service des affaires juridiques et du greffe à l'hôtel de Ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à midi, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire, ce 22 juillet 2020.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given of the following:

By-law PC-2915 decreeing the reconstruction works of Grande-Anse Park Chalet as well as a \$ 4 000 000 borrowing for this purpose, has been approved according to the Law:

- by the Municipal Council on 10 mars, 2020;
- by the qualified voters on June 11, 2020; and
- by the "*ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*" on July 13, 2020.

This by-law comes into force according to the Law and may be consulted at the Legal Affairs and City Clerk Department at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, from Monday to Thursday, from 8:00 a.m. until noon and from 12:45 p.m. until 4:30 p.m., and on Friday from 8:00 a.m. until noon, with the exception of legal holidays.

Given at Pointe-Claire, July 22, 2020.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk